



Interpellation

Chantier du m2 : salaires impayés pour 23 collaborateurs. A qui revient la responsabilité du versement ? Quid de la responsabilité des collectivités publiques dans le respect de l'application des conditions de travail ?

Par voie de presse, nous avons appris l'ajournement de faillite de la société sous-traitante TMTI (le Temps édition du 29 avril 2009) engagée par l'entreprise Alstom pour la pose de voie dans le chantier m2. La société sous-traitante laisse derrière elle une facture d'environ Frs 80 000.- relative à des rattrapages de salaires et d'heures supplémentaires impayés pour vingt-trois de ses salariés. Ce montant fait suite à une décision de la Commission paritaire d'harmoniser les conditions de travail des salariés du chantier m2 par rapport aux conditions prescrites dans la CCT de la construction des voies ferrées. Ce non-respect des conditions de travail avait non seulement été dénoncé par les syndicats mais aussi par le Conseil communal de Lausanne en janvier 2007 qui avait voté une résolution demandant l'application stricte de la CCT par toutes les entreprises occupées sur l'ensemble du chantier m2 (Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Lausanne du 23 janvier 2007). Nous pouvons, dès lors, que constater que les pouvoirs publics, alors qu'ils se voulaient les chantres du respect des conditions de travail, n'ont pas veillé à faire respecter l'application des conditions cadres pour certains travailleurs pendant plus de deux ans.

Actuellement, la situation apparaît plus que controversée puisque TMTI serait en insolvabilité et l'entreprise générale (Alstom) fait, pour le moment, fi d'une quelconque responsabilité dans cette affaire. Outre le non-respect de l'application des conditions de travail, cette affaire démontre parfaitement les limites du système de la sous-traitance ainsi que celle de la responsabilité de l'entreprise générale en cas d'infraction

Dans le dessein de voir les salaires dus enfin versés aux travailleurs, nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Le Conseil d'Etat peut-il nous renseigner sur le montant exact des arriérés de salaire et d'heures supplémentaires dus aux employés de la société TMTI ainsi que sur le nombres d'employés concernés ?
2. Est-il bien exact que le maître d'ouvrage a exigé le strict respect des conventions collectives de travail dans le cadre des travaux du M2 ? Cas échéant, comment expliquer de telles violations ?
3. Quand le maître d'ouvrage, et plus précisément, l'Etat de Vaud a-t-il eu connaissance de cette affaire ? Les pouvoirs publics sont-ils intervenus auprès de la société Alstom pour s'assurer du respect des conventions collectives étendues ou non et préserver les droits des salariés ? Le Conseil d'Etat peut-il nous renseigner sur la chronologie exacte de cette affaire ?
4. Quelle est la responsabilité du maître d'ouvrage et des pouvoirs publics dans cette affaire ? Comment le Conseil d'Etat peut-il expliquer que les pouvoirs publics n'aient pas été en mesure d'imposer un strict respect des conventions collectives de travail sur un chantier aussi emblématique que celui du m2 ?
5. Le Conseil d'Etat considère-t-il que la responsabilité d'Alstom est engagée dans cette affaire dans la mesure où la société a sous-traité une partie du travail qui lui incombait ?

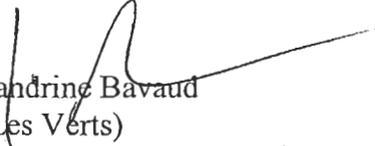
6. Qu'entend aujourd'hui faire le Conseil d'Etat pour permettre aux salariés de TMTI d'obtenir les arriérés de paiement qui leur sont dus ?
7. Plus largement, quelles mesures entend prendre le Canton pour mieux contrôler les entreprises sous-traitantes dans le cadre des adjudications publiques et garantir le respect des conventions collectives de travail étendues ou non dans les secteurs concernés ?



Nicolas Rochat
(Parti Socialiste)



Jean-Michel Dolivo
(A Gauche Toute !)

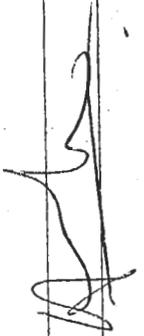
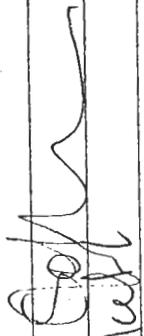
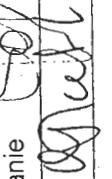
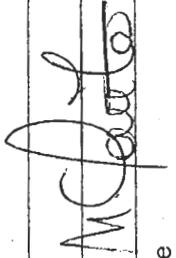


Sandrine Bavaud
(Les Verts)

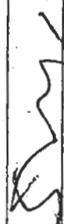
Le Lieu, le 03 mai 2009

dvlppt souhaité

Liste des députés signataires – état au 17 mars 2009

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Doливо Jean-Michel
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Ducommun Philippe
Amarelle Cesla 	Chatelain André	Dufour Claude-Eric
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Durussel José
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Duvoisin Ginette 
Apothéoz Stéphanie 	Chevalley Isabelle	Epars Olivier
Aubert Mireille 	Cherix François 	Fardel Claude-André
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Favez Jean-Michel
Ballif Laurent	Chollet Jean-Marc	Favrod Pierre-Alain
Bally Alexis	Christen Jérôme	Feller Olivier
Bavaud Sandrine	Clot Bertrand	Ferrari Yves
Bernhard Maximilien	Cornamusaz Philippe	Fiora-Guttman Martine
Bersth Verena 	Cornaz-Rovelli Valérie	Freymond Cantone Fabienne
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Gaille Pierre-André 
Bonjour Eric	De Preux Patrick	Gay Valotton Michèle
Bonny Dominique-Richard	Debluë François	Gfeller Olivier
Borel Bernard	Décaillet Anne	Girardet Lucas
Borloz Frédéric	Décosterd Anne	Gardon Julien
Bottlang-Pittet Jaqueline	Delacour André	Glutz Félix
Brélaz François	Depoisier Anne-Marie	Golaz Florence
Buffat Marc-Olivier	Deriaz Philippe 	Golaz Olivier
Buffat Michaël	Desmeules Michel	Gorrite Nuria 
Cachin Jean-François	Despot Fabienne	Grandjean Pierre
Calpini Christa	Devaud Grégory	Grognoz Frédéric
Capt Gloria	Dind Claudine	Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 17 mars 2009

Guignard Pierre	Métraux Béatrice	Reymond Philippe
Haenni Frédéric	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haldy Jacques	Miéville Michel	Rod Armand
Haury Jacques-André	Modoux Philippe	Rostan Jacqueline
Hurni Véronique	Monod Alain	Roulet Catherine
Jaquet-Berger Christiane 	Montangero Stéphane 	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquier Rémy	Mossi Michele	Saugy Roger
Jobin Philippe	Mouquin Michel	Savary Marianne
Jufer-Tissot Nicole	Nicolet Jacques	Schwaab Jean Christophe 
Jungclaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwaar Valérie 
Junod Grégoire	Papilloud Anne 	Schwab Claude
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Silauri Alessandra
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Peters Lise 	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Jean-Yves	Venizelos Vassilis
Manzini Pascale	Pidoux Pierre-André	Villa Sylvie
Marendaz André 	Poncet Gabriel	Volet Pierre
Martinet Philippe	Randin Philippe	Walther Eric
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Weber-Jobé Monique
Mayor Olivier	Rau Michel	Wehrli Laurent
Maystre Tinetta	Reichen Gil	Wyssa Claudine
Melly Serge	Renaud Michel	Yersin Jean-Robert 
Mercier Pierre-Alain	Rey-Marion Ailette	Zwahlen Pierre